Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-213503113-20260428-2026_43-DE

Saint Séglin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 AVRIL 2026

- - - - - - - - - - -

L'an deux mille-vingt-six, le 28 avril à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 24 avril 2026), s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur DANIEL Jean-François, Maire

Etaient présents : DANIEL Jean-François, GÉMIN Sébastien, GORY Sandrine, MOTEL Jean Yves, BONTEMPS Jean-Louis, HERVÉ Gérard, AUDRAN André, BOUCHET Sandrine, RICHARD Sandrine, ROCHER Angélique, LELIEVRE Fabien, GUÉNO Ophélie

Absents :

Excusés : LECLERC Didier (Pouvoir à DANIEL Jean-François), MORICEAU Myriam (Pouvoir à GÉMIN Sébastien), LECLAIRE Audrey (Pouvoir à ROCHER Angélique)

Secrétaire de séance : GORY Sandrine

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Délibération 2026-43

RPI LES BRULAIS-SAINT-SÉGLIN-COMBLESSAC : CHARGES A CARACTERE SOCIAL 2026

Monsieur Le Maire rappelle que les charges à caractère social, c'est-à-dire les frais de personnel pour la garderie et la cantine, sont financés sous forme de subvention au vu d'un état prévisionnel des salaires fourni en début d'année par Madame La Directrice du R.P.I et d'une régularisation en fonction des dépenses réelles.

Monsieur Le Maire présente ensuite l'état des salaires 2025 du personnel de service des trois sites du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) Les Brulais-Saint-Séglin-Comblessac.

De cet état et au vu des dépenses réelles de l'exercice 2025, il y en ressort, selon les sites, les soldes suivants :

- Les Brûlais, - 460,41 € (à verser à l'OGEC) soit 153,47 € par mairie
- Saint Séglin, - 1 355,43 € (à verser à l'OGEC) soit 451,81 € par mairie
- Comblessac, + 1928,04 € (à recevoir à l'OGEC) soit 642,68 € par mairie

L'état prévisionnel de l'année 2026 s'élève pour chaque commune et par site à la somme de :

* Les Brulais : 8 482,33 €
* Saint-Séglin : 5 955,13 € Soit un total de 19 233,46 €
* Comblessac : 4 796,00 €

Monsieur Le Maire, demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- DÉCIDE de procéder à la régularisation des frais de personnel 2025 au 1er trimestre
- DÉCIDE d'accorder à chaque site, une subvention pour 2026, qui sera versée en 4 fois

* Site de Les Brulais : 8 482,33 € soit 2 120,58 € par trimestre
* Site de Saint Séglin : 5 955,13 € soit 1 488,78 € par trimestre
* Site de Comblessac : 4 796,00 €, soit 1 199,00 € par trimestre

- Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2026, article 6574

Voix pour	15
Voix contre	0
Abstentions	0

Date : 29 AVR. 2026

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire
Jean-François DANIEL

Mairie 4, rue de l'Eglise 35330 SAINT-SÉGLIN
Téléphone : 02 99 34 93 78 Courriel : mairie@ saint-seglin.fr